

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

## BOFIP-RHO-15-545 du 18/03/2015

Arrêté du 2 mars 2015

ARRETE CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTERIM DE LA  
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'OISE

**Bureau RH-1B**

### RÉSUMÉ

Cet arrêté charge un administrateur des Finances publiques de l'intérim de la direction  
départementale des Finances publiques de l'Oise

Date d'application : 08/03/2015

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

---

PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'OISE.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ CHARGEANT UN ADMINISTRATEUR DES FINANCES PUBLIQUES DE L'INTÉRIM DE LA  
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE L'OISE.**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES  
SOUS-DIRECTION DE L'ENCADREMENT ET DES RELATIONS SOCIALES  
BUREAU RH-1B

**ARRÊTÉ**

chargeant un administrateur des finances publiques  
de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Oise

**LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES PUBLICS,**

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 modifié relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

**ARRÊTE**

**Article premier**

M. Eric LALANNE, administrateur des finances publiques de 5ème échelon, directeur du pôle pilotage et ressources à la direction départementale des finances publiques de l'Oise, est chargé de l'intérim de la direction départementale des finances publiques de l'Oise, en remplacement de M. Jean-marc TEULIERES, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

**Article 2**

Cette mesure prend effet le 8 mars 2015.

**Article 3**

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit.

FAIT À PARIS, LE 2 MARS 2015  
POUR LE MINISTRE DES FINANCES ET DES COMPTES  
PUBLICS,  
POUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES FINANCES  
PUBLIQUES,  
PAR DÉLÉGATION,

LE CHEF DU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

HUGES PERRIN

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Parent

ISSN 2268-0756